VILLE DE CHAPAIS

CHAPAIS TOURNÉE VERS L'AVENIR 2023

BUREAU DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Concernant le projet de règlement numéro 21-524 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de la Ville de Chapais, lors de la séance ordinaire du 16 mars 2021, a procédé à **l'adoption du projet de règlement numéro 21-524 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).**

Ce projet de règlement vise à permettre, sous certaines conditions, qu'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit réalisé malgré le fait que le règlement de zonage de la Ville ne permet pas l'usage du projet dans la zone ciblée.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 avril 2021 à 19 h à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145 boulevard Springer.

Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes ou organisations qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Chapais durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 17 mars 2021

Marième Bernier
Directrice générale et greffière

145, boul. Springer, C.P.380
Chapais (Québec) G0W 1H0
T 418-745-2511 F 418-745-3871
C info@villedechapais.com